



VILLE D'HENRICHEMONT  
1 PLACE DE LA MAIRIE  
18250 HENRICHEMONT  
☎ 02.48.26.70.04  
[mairiehenrichemont@orange.fr](mailto:mairiehenrichemont@orange.fr)

№ 2026030

## ARRETE DU 23 MARS 2026 PORTANT REGLEMENTATION DE PERMISSION DE VOIRIE ET DE LA CIRCULATION

La Petite Tombe

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le code de la route ;
- Vu la demande du 20.03.2026, par la société ETS Millet et Fils, La Giraudière, route de Tours, 18100 VIERZON ;
- Afin de permettre le bon déroulement de travaux de fibre optique, sis La Petite Tombe, à HENRICHEMONT, à compter du 30.03.2026 et ce pendant 90 jours calendaires ;
- Vu l'intérêt général ;

### ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup>** : La commune donne permission de voirie à la société ETS Millet et Fils, La Giraudière, route de Tours, 18100 VIERZON, sis La Petite Tombe à HENRICHEMONT, à compter du 30.03.2026 et ce pendant 90 jours calendaires ;

**Article 2<sup>ème</sup>** : La circulation des véhicules sera interdite sis La Petite Tombe pendant le temps de l'intervention.

**Article 3<sup>ème</sup>** : La signalisation sera mise en place par l'entreprise.

**Article 4<sup>ème</sup>** : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'entreprise sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Le Maire,  
Frank JANSONNIE

Publié sur le site de la commune le 23.03.2026

FJ